



*Date de dépôt : 7 mai 2025*

**Rapport du Conseil d'Etat**  
**au Grand Conseil sur la motion de Matthieu Jotterand, Leonard Ferati, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Caroline Marti pour une halte de Châtelaine bien dimensionnée**

En date du 22 novembre 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève*  
*considérant :*

- *l'objectif actuellement établi à 2038 pour la réalisation de la gare souterraine de Cornavin et le tunnel en direction de Châtelaine ;*
- *la nécessité de l'achèvement du tunnel précité pour aménager la future halte de Châtelaine et doubler la voie entre Vernier et Genève ;*
- *le lien actuellement établi entre les aménagements à Châtelaine et le développement de la gare de La Plaine en relation avec la desserte au quart d'heure de la ligne Genève-La Plaine ;*
- *la croissance impressionnante du nombre de voyageurs et de voyageuses sur ce tronçon et sur le Léman Express en général ;*
- *la nécessité d'améliorer la desserte de la ligne L6 en direction de Bellegarde et de répondre aux demandes des communes de Mandement d'amélioration de la desserte ;*
- *l'agrandissement de la gare de La Plaine comme une nécessité au vu de ce qui précède,*

*invite le Conseil d'Etat*

*à planifier le dimensionnement de la future halte de Châtelaine de manière à répondre à la demande future, en particulier au niveau de la longueur des quais.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La halte de Vernier-Châtelaine sera desservie par les lignes L5 et L6 du Léman Express (LEX) sur l'axe Genève – Bellegarde du LEX. Pour des questions techniques et capacitaires, la future offre L7 ne pourra s'y arrêter.

Entre 2019 et 2024, l'ensemble des quais existants sur l'axe a été modernisé et allongé à 160 m et, contrairement à l'axe Genève – Coppet, aucun projet planifié au niveau fédéral ne prévoit un nouvel allongement des quais.

Le passage au quart d'heure de l'offre entre Genève et La Plaine, le doublement généralisé de la longueur des trains et l'éventuelle mise en circulation de rames à 2 niveaux (avec longueur adaptée) permettront une augmentation théorique à long terme du nombre de places offertes dépassant les 200%. Les projections sur la fréquentation de l'axe Genève – Bellegarde, même les plus ambitieuses, n'ont pas mis en avant un besoin capacitaire dépassant cette réserve identifiée.

Pour ces raisons, la future halte de Vernier-Châtelaine fait actuellement l'objet d'études avec des quais d'une longueur de 160 m. La réalisation d'un projet répondant strictement aux besoins planifiés vise aussi à maximiser les chances de son inscription dans la planification fédérale (rapport coût-utilité) ou, le cas échéant, à lui permettre de rester financièrement supportable pour le canton de Genève.

La mise en œuvre du projet avec des quais d'une longueur de 225 m nécessiterait en effet une reprise complémentaire de la zone d'aiguillage à hauteur du quartier de l'Etang, ainsi que le déplacement complexe d'équipements liés à l'alimentation électrique des trains.

Des mesures constructives sont toutefois prévues, à l'image des celles déjà prises pour les haltes existantes (positionnement des signaux, canalisations, aiguillages, etc.). Les études en cours avec les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) intègrent ainsi un certain nombre d'aménagements anticipés visant à faciliter un éventuel allongement des quais à 225 m à très

long terme. Sont notamment concernés les ouvrages dont la durée de vie dépassera les horizons de planification actuels, à savoir ceux permettant l'accès aux quais (rampes, escaliers, etc.) ou l'ajustement du gabarit du futur pont de l'Ecu reconstruit.

En conclusion, compte tenu du fait que les mesures décrites plus haut permettront une augmentation théorique à long terme du nombre de places offertes dépassant les 200%, il est proposé de maintenir le projet avec des quais d'une longueur de 160 m. Ce dernier intègre toutefois des mesures constructives pour faciliter un éventuel allongement ultérieur des quais à 225 m, à l'image de celles déjà prises pour l'allongement des quais des haltes existantes entre Genève et La Plaine.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET